

Ecole primaire Madeleine LALLIER

16 rue Val Es Dunes
14540 BOURGUEBUS
Tel : 02 31 23 13 17

[Courriel : ce.0140287L@ac-caen.fr](mailto:ce.0140287L@ac-caen.fr)

CONSEIL D'ECOLE N°1 DU MARDI 5 NOVEMBRE 2024

Le 1^{er} conseil d'école de l'année scolaire 2024/2025 de l'école élémentaire M. LALLIER de Bourguébus s'est réuni le mardi 5 novembre 2024 sous la présidence de Mme Catherine Madelaine, directrice de l'école.

Présents :

- M. FRANCOIS, Maire de Bourguébus
- Mme MACIEJEWSKI, adjointe, chargée des affaires scolaires
- Mme Clémence BARTHOW, responsable enfance jeunesse de Bourguébus.
- Mesdames LANGLOIS, ANNE , MOULIN, JOLIVET, LELIEVRE, LEMUTRICY, GARNIER, LE VIGOUREUX, PAYEN, BOUZY, ROUGHOL , enseignantes
- Messieurs CODRON, COUVEZ, LUCAS, JURET(maitre G), enseignants
- Madame MADELAINE, directrice
- Mesdames GRUSSE, LEPELTIER, ATSEM
- Mesdames POILBLAN , ROBIN, ONILLON, EVRARD, LERECLUS, POUTEAU, VAGNEUX, NICOLLE, GUIMOND, COUDRE, MOUCHEL, parents élus
- Messieurs BLANCHEMAIN, BERTHELOT, EBENGA parents élus

Excusés :

- Madame CHARTON, IEN
- Madame Florence BOUCHARD, Maire de Castine en Plaine
Hubert Folie - Rocquancourt - Tilly La Campagne
- Mesdames LE BOISSELIER, ALLAIN, enseignantes
- Mesdames HERGAUX, KOSTRZEWA, MARGUERIE, PENAULT, FLABEL, MUNOZ parents élus
- Madame LAMIRAND, psychologue scolaire, Mme DOUSSE Maitre E

Mme MADELAINE ouvre la séance à 18 H. Elle présente et remercie les personnes présentes.

Mme Onillon , parent d'élève, et Mme Payen, enseignante, se proposent comme secrétaires.

Ordre du jour :

1. Fonctionnement et installation du Conseil d'école : présentation des membres du conseil d'école, résultats des élections.
Règlement intérieur du Conseil d'école.
2. Adoption du procès verbal du Conseil d'école du 18 juin 2024
3. Bilan de rentrée : structure administrative et pédagogique.
4. Vote du règlement intérieur, charte de la laïcité et protocole harcèlement, évaluation d'école.
5. Consignes de sécurité ; incendie, PPMS, alerte intrusion.
6. Prise en charge de la difficulté scolaire et EILE.
7. Demandes de travaux, sécurité et investissements
8. Présentation de quelques projets de classe déjà établis
9. Point sur la coopérative scolaire.
10. Questions diverses.

1) Fonctionnement et installation du Conseil d'école

Présentation des membres du Conseil d'Ecole :

Mme MADELAINE souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Vote du règlement intérieur du Conseil d'école

Après rappel de ce règlement

Pour : UNANIMITE

Bilan des élections de parents d'élèves du 11/10/2024

Une seule liste pour ce scrutin : On note un taux de participation de 25.70 %.

- Nombre d'électeurs inscrits : 498
- Nombre de votants : 128

Pour mémoire : le taux était de 14.87 % en 2023/2024

- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Nombre de bulletins nuls ou blancs : 53

- Nombre de sièges pourvus : 15 titulaires + 5 suppléants

Le conseil d'école avait opté pour un vote par correspondance, nous conserverons ce fonctionnement pour les années prochaines. Cette année encore, les enveloppes n'étaient pas fournies aux parents dans un souci d'économie et de respect de l'environnement. Les parents élus valident ce fonctionnement pour l'année prochaine.

Il est précisé que 2 enveloppes suffisent si le vote est transmis directement à l'école.

Le bulletin est glissé dans la première petite enveloppe(bleue), cette enveloppe est insérée dans une deuxième enveloppe(fournit par le parent votant) sur laquelle est inscrit au recto « Election des représentants de parents d'élèves au conseil d'école » et au verso nom, prénom et signature de l'électeur.

Vous pouvez remettre cette deuxième enveloppe directement à l'enseignant de votre enfant ou la glisser dans la boîte aux lettres de l'école.

La deuxième enveloppe est insérée dans une 3ème enveloppe **uniquement** si le vote est adressé par la poste.

Titulaires :

1. Audrey POILBLAN
2. Anaïs ROBIN
3. Emmanuelle ONILLON
4. Anthony BLANCHEMAIN
5. Céline EVRARD
6. Claire-Sophie LERECLUS
7. Louison EBENGA
8. Anaïs POUTEAU
9. Valentin BERTELOT
10. Jennifer VAGNEUX
11. Pauline NICOLLE
12. Aurélie GUIMOND
13. Céline HERGAUX
14. France KOSTRZEWA
15. Clémence COUDRE

Suppléants :

1. Lucie MARGUERIE
2. Elodie PENAULT
3. Maryline FLABEL
4. Sarah MOUCHEL
5. Aurélie MUNOZ

2) Adoption du procès-verbal du conseil d'école du 18 juin 2024 (vote)

PV du conseil d'école 18 juin 2024 :

Pour : unanimité contre : 0 abstention : 0

Le Conseil d'Ecole adopte le PV du Conseil d'école du 18/06/24 à l'unanimité.

3) Présentation de l'école

Structure pédagogique et effectifs au 02/09/24 - Répartition :

A la rentrée nous avons accueilli 347 élèves dont 123 en maternelle et 224 en élémentaire répartis dans 15 classes.

- 25 PS dans la classe de Mme Agathe Lemutricy accompagnée de Mme Véronique Grelet, ATSEM
- 25 PS/MS (10 PS/15 MS) dans la classe de Mme Marianne Langlois, accompagnée de M. Valentin Guérin, ATSEM
- 25 PS/MS (10 PS/ 15 MS) dans la classe de Mme Claire Anne, accompagnée de Mme Isabelle Grusse, ATSEM
- 24 MS/GS (11 MS/13 GS) dans la classe de Mme Sophie Allain, accompagnée de Mme Géraldine Desmont, ATSEM
- 24 GS dans la classe de Mme Mélanie Moulin, accompagnée de Mme Catherine Lepeltier, ATSEM
- 23 CP dans la classe de Mme Thérèse Jolivet
- 20 CP/CE1 (14CP et 6 CE1) dans la classe de Mme Marjorie Lelievre
- 22 CE1 dans la classe de Mme Cécile Le Boisselier et M. Anthony Guerard (le lundi)
- 23 CE1 dans la classe de Mme Mathilde Garnier
- 21 CE2 dans la classe de Mme Bérangère Payen
- 20 CE2 dans la classe de Mme Lynda Le Vigoureux
- 22 CM1 dans la classe de M. Aurélien Codron
- 22 CM1 dans la classe de Mme Eva Bouzy et Mme Laura Quilbé (le vendredi, actuellement en congés maternité)
- 26 CM2 dans la classe de M. Christophe Couvez
- 26 CM2 dans la classe de Mr Florent Lucas et M. Anthony Guerard (le mardi)

La moyenne des effectifs de l'école est de 23.13 élèves par classe contre 23.46 l'année dernière.

Mme Catherine Madelaine assure la direction de l'école primaire

Les autres personnels de l'école :

- . Mme Marion Dufief, brigade, rattachée à l'école.
- . Mme Catherine Roughol, brigade, rattachée à l'école
- . Mme Emmanuelle Lamirand, Mme Caroline Dousse et M. Jean-Pierre Juret, qui constituent le RASED

La réunion de rentrée a permis d'accueillir de nombreux parents. Elle a été organisée en 2 temps afin de permettre aux parents de participer à l'ensemble des temps prévus (informations générales, réunion dans les classes). La réunion de rentrée est un moment privilégié où de nombreuses informations sont données aux parents, la participation des parents est importante pour bien comprendre le fonctionnement de l'école et des classes. C'est notamment le moment où le fonctionnement des classes à double niveaux est expliqué. C'est une réunion d'information sur le fonctionnement de l'école, ce n'est pas le lieu pour exprimer les désaccords avec les décisions de la mairie. Les adjoints élus ainsi que M. Le Maire reçoivent les parents lors de leur permanence ou sur rendez-vous.

Les horaires de l'école sont les suivants :

8h30/11h30 13h30/16h30 en élémentaire et 8h35/11h35 13h35/16h35 en maternelle

Les récréations sont organisées en deux temps en élémentaire, le matin de 9h45 à 10h05 pour les classes CP/CE1 et de 10h05 à 10h25 pour les classes CE2/CM1/CM2 , l'après-midi de 14h45 à 15h05 pour les classes CE2/CM1/CM2 et de 15h05 à 15h25 pour les classes CP/CE1 dans la cour ou sur le stade en fonction du temps.

En maternelle, récréations de 10h à 10h25 pour le premier groupe et de 10h25 à 10h50 pour le deuxième groupe. Elles sont échelonnées l'après midi.

Les entrées et sorties de l'école :

-En maternelle , les entrées et sorties de classes se font par la barrière située à côté de la boulangerie

-En élémentaire, les classes CP et CE1 entrent et sortent par le portail qui donne sur le stade

Les classes CE2/CM1/CM2 entrent et sortent par la barrière principale de l'élémentaire.

Pour rappel également, les portes de l'élémentaire sont fermées à 8h30 et 13h30, celles de la maternelle à 8h35 et 13h35. Nous sommes actuellement au niveau urgence attentat, les parents sont donc invités à respecter strictement ces horaires.

En cas de retard, il faut se présenter à la grille du stade.

Description du périscolaire présenté par Mme Clémence BARTHOW

Accueil du matin 7 H 30 / 8 H 20

L'accueil du matin se fait dans les locaux du centre de loisirs

Temps du midi 11 H 30 / 13 H 30

En maternelle :

Les repas sont assurés par les ATSEM et la surveillance cour par 3 encadrants.

1er service de 11 h 30 à 12 h 15 pour 3 classes : PS, PS/MS, PS/MS

Les petites sections vont en sieste dès 12h30. Tandis que les moyens ont un temps d'activité encadrés par deux animateurs.

2eme service de 12 h 30 à 13 h 15 pour 2 classes : MS/GS, GS

Le temps du midi est composé de 2 temps : repas, activités (manuelle, artistique, lecture) ou jeux libres encadrées.

En cas de pluie des caisses de jouets et jeux sont à disposition dans la salle de motricité

En élémentaire :

1 animateur référent par classe

1er service sous forme de self de 11h30 à 12h15 pour les classes de CP et CE1 avec quatre animateurs

2ème service sous forme de self de 12h15 à 13h10 pour les classes de CE2, CM1 et CM2 avec deux animateurs en cantine et quatre en surveillance cour.

Le temps du midi est composé de 3 temps : repas, activités (sportives 2x par semaine, manuelle, artistique) et jeux libres encadrées.

La bibliothèque est ouverte tous les midis avec un animateur, pour être au calme. Un coin lecture et jeux de société est mis en place également.

Garderie du soir 16 H 30 / 18 H 30

Dans les locaux du centre de loisirs ou jeux dans la cour.

Une étude surveillée est mise en place depuis la quinzaine de septembre de 17h15 à 18h où les enfants font leurs devoirs en autonomie et peuvent être aidés par l'animateur.

ATTENTION : nous ne sommes pas là pour faire les devoirs des enfants, un regard sur les devoirs est conseillé en rentrant à la maison

Inscription

Les inscriptions périscolaires se font via BL Enfance portail famille avec un délai de 48h (jours ouvrés) pour les inscriptions ou les annulations (ex : pour un changement le lundi cela doit-être fait le jeudi avant 9h30, pour un changement le mardi, avant le vendredi 9h30, pour un changement le jeudi, avant le lundi 9h30, pour un changement le vendredi avant le mardi 9h30). Ce délai est imposé par le prestataire.

Les parents peuvent néanmoins prévenir des changements par mail auprès du périscolaire même si la facturation interviendra si ce changement n'est pas effectué dans le délai imposé.

Un soucis de facturation pour les familles de trois enfants a eu lieu en ce début d'année et est en cours de régularisation.

M. Le Maire précise que le droit à la déconnexion des salariés municipaux impose que les mails soient traités aux heures de travail du personnel communal.

M. Le Maire rappelle également la nécessité de respecter le personnel communal et de respecter les horaires de fermeture de la garderie. Les parents doivent prévenir en cas de retard exceptionnel, bouchon sur la route par exemple...

Le périscolaire propose deux projets :

L'EXTREM SCOLAIRE (Duathlon courses et vélo) pour les élèves de CE2 CM1 et CM2 aura lieu fin mai (date à définir), les classes CE2, CM1 et CM2 de Castine en plaine participeront à ce projet.

L'inter-classe « Sportez-vous bien » anciennement « Les Olympiades » aura lieu en juillet (date à définir) pour les classes de MS/GS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

Vote Conseil municipal des jeunes :

Le vendredi 11 octobre sur le temps scolaire 4 jeunes ont été élus pour présider au conseil municipal des jeunes pour un mandat de trois ans.

CM1 : COLLETTE Manon et TIAJDINE Norah

CM2 : PECOT AZE Norah et TREMBLAY Jules

CLAS

Ce Contrat local d'accompagnement à la scolarité est remis en place depuis le 09 octobre, le CLAS est gratuit et accueille les enfants du CP au CM2 de 16 h 30 à 18 h30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Un temps est réservé pour les devoirs dans le cadre de ces deux heures.

4 ateliers seront proposés :

Lundi : Atelier compréhension pour des CM1/CM2

Mardi : Atelier jeux de société et graphisme pour des /CE1

Jeudi : Atelier graphisme et vitesse d'écriture pour des CE2/CM1

Vendredi : Atelier jeux de société et graphisme pour des CP

Création d'un char pour le carnaval sur le thème « autour du monde ».

BLOG ENFANCE JEUNESSE

Il est mis à jour toutes les semaines, vous y trouverez les menus, photos et informations diverses.

4) Règlement intérieur de l'école

Madame Madelaine rappelle que le règlement intérieur est voté lors du 1er conseil d'école. Seuls les parents élus titulaires votent ce règlement.

une modification est à noter par rapport au règlement de l'année dernière ; au Titre 3 : Vie scolaire.

3.1 Dispositions générales : Les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci. De même, l'enseignant s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants.

Au lieu de

3.1 Dispositions générales : Le maître s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants. De même, les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

Un parent intervient sur le changement proposé et un débat a lieu sur le sens du respect.

Pas d'autre amendement proposé. Mme Madelaine procède au vote du règlement Intérieur 2024/2025.

Pour : UNANIMITE

Celui-ci est adopté à l'unanimité moins une abstention.

La charte de la laïcité est annexée au règlement intérieur

Un protocole harcèlement est mis en place dans l'école.

Ce protocole est indiqué dans le règlement intérieur de l'école. Il est présenté en conseil d'école et repose sur la méthode de la préoccupation partagée. C'est une méthode de traitement des situations de harcèlement qui cherche à agir sur la dynamique de groupe des élèves pour mettre fin à des situations de harcèlement (signaux faibles). Ce protocole vise à une résolution non blâmante des conflits. Votre enfant peut, dans le cadre de cette procédure, être entendu au titre de témoin lors d'entretiens menés par un adulte au sein de l'école. Si votre enfant est victime de harcèlement, vous serez informés de la mise en place de cette procédure et du suivi.

Le protocole se compose de deux parties :

-une première partie est consacrée à la prévention des violences scolaires et du harcèlement. A partir du CP, l'école consacre 10h d'enseignement dédié à la lutte contre le harcèlement et participent à des temps forts nationaux de prévention au harcèlement ; la journée non au harcèlement, le prix non au harcèlement, le Safer Internet Day. Dans le cadre du permis internet, les CM2 étudieront les comportements à risque sur le net et le cyber harcèlement.

- une deuxième partie du protocole définit une procédure mise en place quand une situation de harcèlement est décelée au sein de l'école pour résoudre cette situation dans le cadre de la méthode de préoccupation partagée qui vise non pas à punir les harceleurs mais à déclencher une empathie envers la victime. Cette méthode permet de mettre fin aux situations de harcèlement et d'éviter une récurrence.

Une grille d'observation permettant aux parents de repérer des signes de harcèlement chez leur enfant sera annexée au compte rendu de ce conseil d'école et ainsi communiquée à l'ensemble des parents ainsi que le protocole harcèlement.

Evaluation d'école

Cette année, l'école entre dans le processus de l'évaluation d'école.

La finalité de cette évaluation est l'amélioration, dans l'école, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages des élèves, de leur suivi, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école.

Il s'agit donc de :

- mesurer les acquisitions des élèves et leurs résultats et les relier aux pratiques professionnelles, aux organisations retenues et aux choix opérés par l'école,
- proposer collectivement des axes de développement à mettre en œuvre pour une amélioration ou une consolidation de la réussite des élèves et de la qualité de vie à l'école.

Les travaux menés dans le cadre de cette évaluation ont vocation à conduire à un renouvellement du projet d'école. La rédaction du projet d'école est en conséquence l'un des premiers buts de l'évaluation : celle-ci fournit à l'école tous les éléments dont elle a besoin pour la rédaction de son projet.

Dans le cadre de cette évaluation, vous avez été destinataires d'un questionnaire qui nous permettra de prendre en compte vos retours pour mener à bien ce travail.

Nous vous remercions d'être nombreux à répondre à ce questionnaire en cliquant sur le lien qui vous a été transmis par mail.

5) Consignes de sécurité, incendie, PPMS, alerte intrusion

. PPMS

L'école est équipée d'une alarme spécifique PPMS avec deux sonneries différentes, l'une pour le confinement, l'autre pour l'intrusion.

La première est commandée depuis le bureau, la deuxième peut être déclenchée par des télécommandes réparties sur l'ensemble des bâtiments.

Une présentation du **PPMS « Mise à l'abri »** retenu par les enseignants a été faite auprès des élèves. Deux risques sont toujours à prendre en compte :

Le risque tempête et sismique

Le risque accident technologique

Les malles PPMS sont situées dans les 6 zones de confinement établies.

Le risque attentat intrusion (confinement, évacuation) : un **PPMS alerte attentat** distinct a été rédigé spécifiquement par l'équipe et prévoit deux scénarios ; soit les élèves s'échappent de l'école selon des itinéraires établis dans le protocole soit les élèves se cachent dans les locaux.

Un exercice PPMS attentat sera réalisé en période 2, avant les vacances de Noël.

Un exercice PPMS risques majeurs a été réalisé le 11 octobre et s'est déroulé dans le calme, sans stress, les élèves ont bien joué le jeu, ils se sont confinés dans les lieux de rassemblement définis et ont attendu calmement la fin de l'exercice.

L'alarme mise en place pour ce type de PPMS a été entendue par toutes les classes.

Un exercice incendie a été réalisé le vendredi 20 septembre

Le lieu de rassemblement pour l'élémentaire est situé sur le terrain de foot. Pour la maternelle il est situé à l'extérieur du portail d'accès maternelle.

6) Prise en charge de la difficulté scolaire et EILE

-Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.) :

Les activités pédagogiques complémentaires, conformément à la circulaire 2013-017 du 6 février 2013, s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires. Elles sont en lien avec la lecture. Elles permettent une aide aux élèves rencontrant des difficultés, une aide au travail personnel ou la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

Elles se déroulent de 11h35 à 12h05, le lundi et le jeudi, en maternelle. Pour l'élémentaire, elles ont lieu le midi de 11h30 à 12h. Le conseil des maîtres propose l'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires qui est arrêtée annuellement par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription. La participation des enfants est soumise à l'accord des parents ou des représentants légaux de l'enfant.

-Le RASED :

Il intervient sur l'école pour les enfants qui ont des difficultés persistantes en fonction des priorités dégagées par l'inspection.

Il se compose :

- d'un maître E, Mme Caroline DOUSSE, spécialisée dans la difficulté scolaire
- d'un maître G, Mr Jean-Pierre Juret, spécialisé dans les problèmes de comportement face aux apprentissages
- d'une psychologue scolaire, Mme Emmanuelle Lamirand

M. Juret présente les missions du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) :

Le RASED a pour objectif de mettre en place des actions visant à prévenir ou à réduire les difficultés rencontrées par les élèves. Le RASED travaille au sein de l'école en concertation et liaison avec les enseignants qui demandent des prises en charge pour leurs élèves en difficulté auprès du réseau d'aides. L'autorisation parentale est indispensable avant le début de toute prise en charge individuelle. La psychologue, Mme Emmanuelle LAMIRAND, s'appuie sur des observations en classe, des entretiens avec l'élève en difficultés ou des bilans. Le maître G, M. Jean-Pierre JURET, est spécialisé dans les aides à dominante relationnelle. Il aide l'enfant à devenir élève, à trouver sa place, à donner du sens à l'école, à développer sa confiance en soi et son autonomie, à gérer ses émotions...La maître E, Mme Caroline DOUSSE, permet à l'élève d'améliorer sa capacité à dépasser les difficultés rencontrées lors des apprentissages et à prendre conscience de ses progrès par la réussite. Les élèves de GS, CP et CE1 sont prioritaires pour les prises en charge.

-L'EILE(anciennement ELCO)

Les cours d'enseignement International de Langues Etrangères ne se tiennent plus dans les locaux de l'école de Bourguébus.

Les familles ayant demandé pour leurs enfants leurs inscriptions à ces cours, ont été informé du lieu d'enseignement retenu pour leur enfant en début d'année.

7) Demandes de travaux, sécurité et investissements

Mme Madelaine et l'équipe enseignante remercient vivement la Municipalité pour les travaux réalisés cet été :

La classe de M. LUCAS a été repeinte.

Un vidéoprojecteur a été installé dans la classe de Mme Sophie ALLAIN

Les fenêtres de la classe de Mme Jolivet ont été changée aux vacances d'automne, mais elle n'a pas encore de rideaux ou de film occultant devant les fenêtres.

Demande d'investissement :

-Poursuite de l'investissement numérique : vidéo projecteur dans la classe GS de Mme Mélanie MOULIN et renouvellement des ordinateurs portables dont les batteries sont HS

-Nous demandons la réfection des locaux étalée dans le temps afin que ces derniers soient régulièrement repeints et entretenus, une à deux classes par an. La priorité dérogée concerne la classe 23, celle de M. Couvez.

-Eclairage plafond pour 2 classes : classe de Mme Mélanie MOULIN + une autre classe dont la peinture aura été refaite, classe de M. Christophe COUVEZ (salle 23)

-Réfection de la peinture à l'entrée du bâtiment B

-Réfection du coin « cuisine » de l'élémentaire dans le bâtiment B, changer le lavabo contre un évier de cuisine en le prolongeant d'un meuble pour la vaisselle.

-Aménagement de la réserve du matériel de sport dans lequel sont également entreposés les chariots de ménage qui encombrant et ne permettent pas d'accéder facilement au matériel de sport de l'école.

- Continuer le changement des fenêtres côté cour de la classe 23

-Création d'une tonnelle en maternelle devant le SAS pour créer un préau pour protéger par temps de pluie ou de soleil. M. Le Maire indique que la commission finance se réunira pour définir les priorité d'investissement au niveau de la commune.

Nous avons fait une demande d'investissement dans ce sens dans le cadre de la préparation du budget 2024.

8) Présentation de quelques projets de classe pour l'année scolaire 2024/2025

Intervenants extérieurs :

EPS : intervenant extérieur pour toutes les classes. Mme Madelaine remercie la Mairie pour la mise à disposition d'Hervé Bourse les lundis et jeudis. Des projets endurance, athlétisme, kinball, handball, hockey, orientation, vélo.... sont prévus.

Cycle piscine pour les CP et les CM1 à la piscine de la Grâce de Dieu à CAEN

-Du 14 octobre au 29 novembre, les mardis et jeudis, pour les CP de la classe de Mme Jolivet et les CM1 de la classe de Mme Bouzy.

-Du 2 décembre au 24 janvier, les mardis et jeudis, pour les CP de la classe de Mme Lelievre et les CM1 de la classe de M. Codron.

3 niveaux sont en principe concernés par cette enseignement piscine ; GS, CP et CM1.

M. Le Maire indique que le budget municipal ne permet de couvrir les dépenses de transport pour les 3 niveaux, c'est la raison pour laquelle seuls deux niveaux se rendent à la piscine. Le coût pour ces deux niveaux est de 4000 euros cette année.

Bibliothèque : Nous avons repris la fréquentation de la bibliothèque associative et remercions les bénévoles pour leur accueil et leur investissement.

PROJETS :

Les décloisonnements et échanges de services sont reconduits

- En maternelle, les GS sont pris en charge de 13h45 à 14h30 par l'ensemble de l'équipe enseignante maternelle pendant le temps de sieste des PS et le temps de repos des MS. Des décloisonnements à l'identique existent aussi pour les MS de 14h45 à 15h10 deux fois par semaine

- En élémentaire, des échanges de services sont mis en place :

. Les classes CM2 ont échangé leur service dans les domaines du chant et de l'EPS

. Echange de service pendant le temps de la piscine ; M. Couvez se rendra à la piscine avec les élèves de la classe de Mme Lelievre. Pendant ce temps, Mme Lelievre assurera des enseignements de géométrie, de chant et d'arts plastiques pour les élèves CM2 de M. Couvez.

. Les classes CM1 ont mis en place un échange de service dans les domaines du temps et de l'espace.

. Les collègues de Cycle 2 (CP, CE1 et CE2) ont mis en place des échanges de services dans les domaines de l'espace, du temps, de la matière, des objets.

Projets

-A l'occasion de la semaine du goût, les élèves de PS de la classe de Mme Lemutricy sont allés rencontrer le primeur Guillaume Demeutis, qui leur a offert les légumes pour réaliser la soupe cuisinée en classe. Nous le remercions pour sa générosité.

-Projet avec une autrice, Céline, autour de son livre « tout ce qui brille » est prévu pour les classes maternelles en mars

-Un projet musique est en cours pour l'ensemble de l'école (de la PS au CM2) en partenariat avec MEP (Musique En Plaine) ; Les élèves participeront à des résidences d'artistes et les classes de la GS au CM2 enregistreront un chant dans les studios de MEP. Deux classes maternelles participeront à « un enfant dans l'orchestre »

-Projet autour des contes en maternelle

- Un projet danse avec Mme Véronique Ben AHMED se déroulera en mai et juin pour les 10 classes de l'élémentaire.

- Un projet « autour du monde » (un lien sera fait avec le projet danse et le projet musique) est prévu pour les classes élémentaires tout au long de cette année.

-Un cycle foot est prévu, encadré par leur enseignant et deux animateurs sportifs du club de foot de Soliers/Bourguébus. M. Yannis Bousquet est remplacé par M. Maxime Belliarde

Les classes participantes sont inscrites sur le site du foot à l'école et s'engagent à réaliser une production sous forme d'affiche ou de petite vidéo.

Les classes participeront à une rencontre avec l'école de Soliers en fin d'année.

-la sortie vélo est prévue le lundi 23 juin pour les classes de Mmes PAYEN et LE VIGOUREUX. Le jeudi 19 juin pour les classes de M. CODRON et de Mme BOUZY. Les classes CM2 se rendront en vélo au séjour classe découverte, seulement et seulement si nous avons le nombre d'accompagnateurs requis pour encadrer les élèves lors de ces sorties vélo.

-les classes de CM2 proposent

. un projet de classes découvertes du 25 au 27 juin à Clécy avec des ateliers sportifs : course d'orientation, tir à l'arc, escalade, raid multi activités. L'aller et le retour de cette classe découverte sont prévus à vélo par la voie verte, seulement et seulement si, il y a un nombre suffisant d'accompagnateurs pour encadrer les élèves des deux classes.

. la participation aux petits champions de la lecture qui consiste à lire en public à haute voix. Projet qui inclut les classes de CM1

. un projet photo avec une intervenante proposée par la mairie qui interviendra dans les deux classes sur l'histoire de la photo, sur des ateliers de pratique autour des paysages et des portraits. Ce projet donnera lieu à une exposition des photos réalisées en fin d'année.

- Le marathon des écoles :

Toutes les classes élémentaires ont participé au marathon des écoles le lundi 14 octobre.

Tous les enfants d'une classe ont couru en même temps autour d'un carré de 200 m de périmètre.

Au total, les 224 élèves d'élémentaire ont couru 247 kms 600 soit en moyenne 1km 100 par élève, les CM2 ayant couru davantage que les CP

-Les animateurs du périscolaire et les enseignants proposent

. **une journée « Sportez-vous bien »** pour les classes de MS/GS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

L'EXTREM SCOLAIRE (Duathlon courses et vélo) pour les élèves de CE2 CM1 et CM2 (les classes CE2, CM1 et CM2 de Castine en plaine participeront à ce projet).

-Spectacle de Noël

Les élèves de maternelles et d'élémentaire bénéficieront du « bal de mandarine » le mardi 10 décembre

La maternelle organisera son traditionnel petit spectacle de Noël le vendredi 20 décembre en présence des parents vers 15h dans la salle des fêtes, suivi d'un goûter dans chaque classe et de la découverte du cadeau de la classe déposé en avance par le père Noël.

L'élémentaire organisera également un goûter ainsi qu'un petit spectacle de chants inter cycle pour clôturer l'année 2024 sans la présence des parents le vendredi 20 décembre.

-Vente des pains au chocolat

La vente des pains au chocolat a repris tous les vendredis au prix de 1euro 10 dont 30 centimes au profit de la coopérative scolaire.

Nous remercions la boulangerie de Bourguébus pour ce projet.

-La vente de gâteaux confectionnés par les parents le mardi à 16h30 en élémentaire a repris selon un planning par classe qui est communiqué aux parents.

-Photos

Les photos de classe ont eu lieu le mardi 15 octobre pour la maternelle et les fratries maternelle/élémentaire et le jeudi 17 octobre pour les classes élémentaires et les fratries élémentaire.

9) coopérative scolaire élémentaire:

Montant 13 euros par enfant, bilan présenté par Mme Payen

-Participations volontaires des familles :2561 euros soit 197 élèves sur 224 soit 88% (78% l'année dernière)

-Dépenses : 641.88 cotisation OCCE

Pour informations, le montant des sorties par élève de l'an dernier :

_ Château de Falaise avec visite contée : 14€60 (toutes les classes)

_ Château de Crévecoeur : 18€72 (du CP au CE2)

_ Ornavik : 25€65 (du CP au CE2)

_ Classes découvertes des CM2 (participation des familles déduite) : 12€61

Coopérative scolaire maternelle :

Montant 13 euros par enfant, bilan présenté par Mme Moulin

Depuis la rentrée :

- recettes :1511 euros. 116 familles ont versé la coopérative sur 123 élèves scolarisés en maternelle soit 94.30% (87.39%) l'année dernière)

- dépenses : cotisation OCCE 347.14 euros soit 2 euros 82 par enfant + spectacle de Noël, acompte 100 euros+ remboursement matériel pédagogique acheté par les collègues 346 euros.

Nous remercions la mairie et l'APE pour leur participation importante et indispensable à la réalisation des projets pédagogiques de l'école.

10) Questions des parents d'élèves :

1- Je souhaiterais évoquer la question des transports scolaires pour les sorties.

Y a-t-il eu des recherches pour s'associer avec d'autres communes pour financer un bus et un chauffeur pour réduire les frais ? Ou d'autres pistes? En effet, le fait de ne pas avoir de bus appartenant à la commune, le coût pour louer un bus et rétribuer un chauffeur semble être à chaque fois un frein pour faire davantage de sorties. Je peux prendre l'exemple du nombre de séquences d'apprentissage à la natation proposées qui n'est pas très élevé, des sorties qui pourraient être plus régulières à Caen (ville riche au niveau culturel) qui est à seulement 15 mns de Bourguébus

Réponse : (mairie)

La compétence en matière de transport appartient à la communauté « Caen la Mer ». La mairie ne peut créer un service transport communal.

Le coût d'un bus d'occasion est d'environ 250 000 euros

Le coût d'un chauffeur est d'environ 30 000 euros par an

La mairie a donc fait le choix de financer le transport piscine chaque année et de verser une subvention à la coopérative de l'école pour les déplacements des classes.

Le réseau Twisto existe pour les déplacements sur Caen mais est compliqué à mettre en œuvre avec des scolaires du premier degré, au moins jusqu'aux classes CM, et les horaires sur Bourguébus ne sont pas forcément adaptés.

2- Est ce que les doudous et les tétines sont bien limités dans la journée (c'est à dire seulement le matin pendant l'accueil et au moment de la sieste)?

Réponse :

Dans les classes de PS et PS/MS, les doudous et tétines sont posées au moment du regroupement (après l'accueil du matin), mais en cas de besoin ; pleurs, angoisse..., on laisse le doudou voire la tétine, de manière exceptionnelle, le temps de rassurer l'enfant.

3- Les enfants sont-ils obligés de goûter à chaque aliment ?

Réponse :

Lors du goûter comme à la cantine, on incite les enfants à goûter mais il n'y a jamais d'obligation.

4- Concernant les Algecos : est-ce possible de savoir depuis quand ils ont été installés au sein de l'école et pourquoi avoir eu recours à cette alternative ? Est-ce bien adapté à l'accueil de jeunes enfants (maternelles) au vu du nombre d'élèves par classe (minimum 25) : en terme d'espace (sas d'entrée très exigü, sanitaires, dortoirs....) / en terme d'isolation également (pas trop froid l'hiver - en sachant que certains élèves dorment par terre pendant la sieste.../ pas trop chaud l'été)

Réponse (mairie)

Le choix des algécos a été dicté par les décisions d'ouverture de classe de l'académie en février pour la rentrée de septembre.

Cela ne laisse pas de temps pour construire. La mairie a dû réagir et n'a pas pu anticiper.

L'école est passée de 9 à 15 classes entre 2012 et 2018, deux classes ont été construites ainsi qu'un bloc sanitaire.

Le premier algéco a été installé en 2010 les autres en 2017/2018 et le dortoir en 2021.

Les algécos maternelles offrent des salles de classes vastes (plus grande que la moyenne des classes en dur), des sanitaires pour chaque classe et un SAS permettant de ranger les vêtements des enfants.

Les algécos bénéficient d'un bon système de chauffage et d'une climatisation, ce qui n'est pas le cas des autres classes de l'école.

Le seul inconvénient des algécos maternelles reste un niveau sonore plus élevé que dans les autres classes.

Les enfants de MS qui dorment dans la salle de classe de Marianne sont allongés sur un tapis, ils ne sont pas à même le sol.

5- Le nombre d'habitants de Bourguébus augmentant depuis plusieurs années : un projet d'agrandissement de l'école est-il à l'ordre du jour ?

Réponse : (mairie)

Les effectifs sont en baisse depuis plusieurs années, nous prévoyons encore une baisse l'année prochaine ; environ 341 élèves contre 363 il y a encore 3 ans. Nous nous dirigeons plutôt vers des fermetures de classes. Il n'y aura plus d'extension de la commune (interdiction par la loi de l'étalement urbain), les habitants présents restent et les enfants quittent l'école primaire.

6- Concernant la cantine : la mairie a-t-elle signé un marché public pour la préparation des repas scolaires ? si oui jusqu'à quelle date est-il signé ? Y a-t-il des retours de certains parents ? (beaucoup de personnes en parlent devant les grilles à l'entrée)

Les menus sont-ils vraiment adaptés à des enfants de 3 ans et moins ? au vu de certains menus proposés et bien épicés la plupart du temps : kebab, merguez, céleri, chou, salade verte croutons, accras de morue, chou au curry, saucisse sauce rougail, chou blanc au fromage, raïta de légumes, etc ...

Réponse (mairie)

Chaque année, l'appel d'offre se fait en septembre, une commission se réunit en novembre pour une signature en décembre.

2 offres sont à l'étude pour 2025

Les menus sont établis par une diététicienne et tiennent compte de l'âge des enfants.

Une commission cantine qui comprend deux parents élus a été mise en place et permet de faire remonter les remarques au prestataire.

Des repas parents sont organisés chaque année pour que des parents viennent prendre un repas de cantine sans en avvertir le prestataire

7- Concernant les activités faites en classe : est-il prévu au cours de l'année un ou plusieurs points individuels avec les parents concernant leur enfant ? (réunions enseignants-parents)

Réponse :

Les rencontres parents/enseignants ont été expliquées dans chaque classe lors de la réunion de rentrée.

Tous les parents sont reçus au moins 1 fois par an.

En PS/MS, il y a une rencontre en novembre/décembre, une en février (si nécessaire) et une en juin.

En MS/GS et en GS, il y a une rencontre suite aux évaluations nationales en décembre/janvier, une en mars (si nécessaire) et une en juin pour tous les parents.

Dans les classes élémentaires, les parents sont reçus au moins à la remise du 1^{er} livret scolaire.

Bien évidemment, les parents sont également reçus s'ils en font la demande ou si l'enseignant juge nécessaire de rencontrer les parents.

Aucune autre question n'a été portée à l'ordre du jour.

La séance du conseil d'école est levée à 20h21.

Prochain Conseil d'école : le mardi 11 mars 2025. Le troisième aura lieu le mardi 17 juin 2025

Les secrétaires de séance :

Mme Onillon et Mme Payen

La directrice :

Mme MADELAINE